



Moncoutant le 30 octobre 2018

Monsieur le Vice-président,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur l'adoption par l'Assemblée Nationale, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019, d'un amendement tendant à supprimer l'article 35 du Code Général des Impôts.

J'ai bien noté les conséquences que la suppression de l'article 35 bis du CGI entraînera pour les accueillants familiaux.

Soyez assuré que, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, au Sénat qui débutera le 22 novembre 2018, je ne manquerai pas de déposer un amendement de rétablissement de cette disposition.

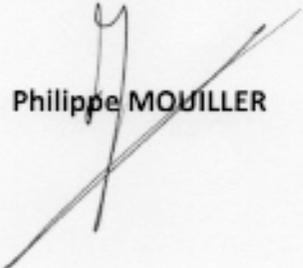
J'ai prévu de vous tenir informé de mes démarches en ce sens.

Je reste bien entendu à votre entière écoute et disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, à l'assurance de mes sincères salutations.

PHILIPPE  
MOUILLER

SENATEUR DES  
DEUX-SEVRES



Philippe MOUILLER

Monsieur Laurent PROVÔT  
Vice-président  
France Accueil Familial  
4 impasse Jacques Prévert  
34360 BOUJAN SUR LIBRON